

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 27 février 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 21/02/2023
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 21/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°11-2023 – Enfance/Jeunesse – Action Sociale
Signature d'un avenant au Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2021-2026
 Annexe 11 : Avenant Schéma Départemental des Services aux Familles

Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 07/03/2023
 Publication : 07/03/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée 18h10 – délib. 12-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice					X	
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée 18h10 – délib. 12-2023		
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X			Arrivée 17h55 – délib. 11-2023		
FREGIMONT	PALADIN Alain					X	
GALAPIAN	LEBON Georges					X	
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe				X
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Joclyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurorc	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	0	4

A été nommé Secrétaire de séance : José Armand

Délibération n°11-2023 – Enfance/Jeunesse – Action Sociale Signature d'un avenant au Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2021-2026 Annexe 11 : Avenant Schéma Départemental des Services aux Familles	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 07/03/2023</i> <i>Publication : 07/03/2023</i>
--	---

Exposé des motifs :

En 2016, le Schéma Départemental des Services aux Familles du Lot et Garonne a été élaboré et adopté par 11 partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Département, Etat, Education Nationale, Agence Régionale de Santé, Union Départementale des Associations Familiales, Ministère de la Justice, Agglomération d'Agen, Val de Garonne Agglomération et Agglomération du Grand Villeneuve).

A l'issue de l'évaluation réalisée en 2020, l'ensemble des communautés de communes du département, sont signataires du nouveau schéma 2021-2025. Le conseil communautaire du 28 juin 2021 a autorisé le Président à signer le nouveau SDSF 2021-2025.

La déclinaison à l'échelle locale du SDSF est la Convention territoriale globale (CTG), qui a été signée le 21 mai 2022 suite à la délibération du conseil du 11 avril 2022.

Le 10 juin 2022, l'instance de pilotage du SDSF a été créée par arrêté préfectoral (47-2022-06-10-00006) : le Comité départemental des services aux familles (CDSF), présidé par le Préfet, qui comprend 37 membres. La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est représentée par son Président et le Responsable du Pôle Services à la population et Action sociale et de la CTG locale.

Le CDSF organise la coordination de ses membres dans les champs suivants :

- 1° Le développement et le maintien des services aux familles.
- 2° L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier.
- 3° L'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité.
- 4° L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services et établissements médicosociaux.
- 5° La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
- 6° L'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Un avenant a été proposé et approuvé lors de la réunion du CDSF du 24 janvier 2023 avec les modifications suivantes :

- Prolongation de la durée du SDSF jusqu'au 31.12.2026.
- Intégration des organismes suivants : la mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, la mission locale Moyenne Garonne, la mission locale du Pays Villeneuvois, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Lot-et-Garonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération 94-2021 du Conseil communautaire approuvant le Schéma Départemental des Services aux Familles,

Vu la délibération n° 53-2022 du 11 avril 2022 autorisant le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu l'Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu le Décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu l'Arrêté préfectoral n°47-2022-06-10-00006 portant création du CDSF et nomination de ses membres.

Vu La circulaire NN°DGCS/SD2/2022/163 précisant les missions du CDSF.

Considérant l'avenant proposé en date du 24 janvier 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

40 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Autorise** le Président à signer l'avenant du Schéma Départemental des Services aux Familles en date du 24 janvier 2023.
2. **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec le présent Schéma 2021-2026.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



Le secrétaire de séance,
José ARMAND

